



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Rodéos urbains

Question écrite n° 1867

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la situation des rodéos urbains. Bien qu'une loi (n° 2018-701 du 3 août 2018) ait été promulguée afin de renforcer la lutte contre les rodéos motorisés, de nombreuses villes se plaignent encore de ce type de pratique. En effet, cette pratique reste malheureusement courante malgré les sanctions connues des personnes commettant ce délit et représente un véritable danger pour les citoyens ainsi que d'importantes nuisances sonores. Il semblerait que les élus et forces de l'ordre peinent à lutter contre ces pratiques. Aussi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin de permettre aux forces de l'ordre de faire cesser ces pratiques illégales et dangereuses.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1867

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4351

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)